

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2021 à 14 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué      Hugo Berthelet  
Chantal Gauthier      Nathalie Dion  
Sylvain Marinier      Brigitte Voss  
Marc Tassé

**Absences :**

André Ibghy

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 14 h 38.

**AG2021-12-16**

**2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* et du décret 1059-2005, du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 8 décembre 2021 conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et de la directrice générale;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, telles que déposées par la trésorière pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;
2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2022;
3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié sur le site Internet et dans un dépliant accompagnant le compte de taxes 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Initiales	
Maire	Greffier

AG2021-12-17

**3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers – 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* et du décret numéro 1059-2005 en date du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 8 décembre 2021, conformément à l'article 474.2 de cette même loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024 soumis;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et de la directrice générale;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le programme triennal des immobilisations, pour les exercices financiers 2022-2023-2024, et décrète qu'un document explicatif de celui-ci sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant qui accompagnera le compte de taxes 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 14 h 45.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier